



CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE  
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES  
FORESTIERS :  
**HAUTES-PYRÉNÉES**  
SCRUTIN du 7 février 2023  
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- Mme Isabelle LAPORTE, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DANEY DE MARCILLAC, propriétaire forestier, scrutateur

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental des **Hautes-Pyrénées** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **17 H 30** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	1 788
Nombre d'enveloppes reçues	241
Nombre d'enveloppes invalides	15
Nombre de votants	226
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de bulletins blancs	5
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>220</b>

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Denis BARRÉ	Olivier PHILIPPE	220

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie



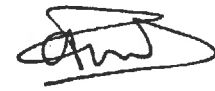

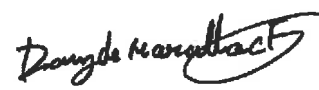
- pour la catégorie PSG :

**Denis BARRÉ, titulaire / Olivier PHILIPPE, suppléant**

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises  
 Service Développement des filières et de l'emploi  
 Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie  
 Bureau Réglementation et opérateurs forestiers  
 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le 08 février 2022

<p>Pour le Préfet de la Région Occitanie</p>  <p>Michel CROSTE          Secrétaire général pour les affaires régionales Occitanie</p>	<p>Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Yannick BOURNAUD</p>	<p>Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie</p>  <p>Olivier PICARD</p>
 <p>Isabelle LAPORTE          Scrutateur</p>	 <p>François DANÉY DE MARCILLAC          Scrutateur</p>	